

Ailleurs

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **Jeunesse forte, peuple libre : revue d'éducation physique de l'École fédérale de gymnastique et de sport Macolin**

Band (Jahr): **23 (1966)**

Heft 7

PDF erstellt am: **22.07.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Echos de Macolin

Prochains cours de l'EFGS

- Avril—septembre: 2e semestre du stage d'étude pour futurs maîtres et maîtresses de sport (32 partic.)
- 1.—13. 8. Cours pour candidats(es) au diplôme de maître de gymnastique I (75)
- 15.—20. 8. CFM instruction de base I (45)
15. 8.—3. 9. Cours spécial pour futurs maîtres de gymnastique de l'Université de Genève (20)
- 22.—27. 8. CFM instruction de base I, réservé au canton de Berne (50)

Prochains cours de fédération

- 1.— 6. 8. Cours central pour juniors, ASF (50)
- 8.—13. 8. Cours pour juniors, Association suisse de tennis (15)
- 8.—13. 8. Cours de moniteurs de sport pour invalides, Fédération suisse du sport pour invalides (50)
14. 8. Journée suisse du sport pour invalides, Fédération suisse du sport pour invalides (150)
- 15.—20. 8. Camp de jeunesse polysportif, Satus (50)
- 19.—21. 8. Camp de préparation aux championnats d'Europe, commission inter-fédérations d'athlétisme (20)
20. 8. Cours pour entraîneurs, ASF (40)
- 21.—27. 8. Symposium pour entraîneurs nationaux de handball, Fédération internationale de handball (70)
27. 8. Cours pour entraîneurs de juniors interrégionaux, ASF (40)
- 27.—28. 8. Cours pour instructeurs, Fédération sportive suisse des groupements corporatifs (70).

Ailleurs

Cité du Vatican

L'Eglise et le sport

« Vous nous permettez de considérer votre présence ici comme une invitation au dialogue avec le monde du sport », a dit le Pape en recevant les membres du CIO.

Paul VI, qui a évoqué les conditions de ce dialogue et a rendu hommage aux efforts faits par le CIO pour maintenir au sport le niveau social éducatif qui doit être le sien, par la défense du « sport amateur », a engagé ses auditeurs « à faire du sport un moyen international d'éducation » !

« Il y a, en effet, dans le sport, a-t-il indiqué, une caractéristique que votre institution met admirablement en relief: c'est son universalité. L'homme est partout le même. Le véritable sport ne connaît pas de frontière, il ignore les discriminations fondées sur la couleur de la peau ou l'appartenance à un groupe politique. Chacun s'impose par sa propre valeur. » Revenant sur le dialogue entre l'Eglise et le sport, qui est un des aspects du dialogue avec le monde, le Pape s'est demandé: « Que vient faire la religion dans l'éducation physique? Peut-on imaginer deux interlocuteurs plus différents, l'un tourné vers Dieu, l'autre tout occupé de l'homme? Le sport ne va-t-il pas apparaître comme un encouragement à la rivalité, un élément de division? »

A ces questions, le Pape a répondu en faisant valoir que l'Eglise trouve, au contraire, « des harmonies profondes et comme des relations de parenté entre une saine pratique du sport et sa propre doctrine. N'est-ce pas, a-t-il dit, le même Dieu qui a créé l'âme et le corps? » Aussi la conception chrétienne du sport permet-elle à l'Eglise d'applaudir sans réserve à tout ce que l'éducation physique comporte de bon et de sain.

Après avoir affirmé que l'Eglise considère le corps humain comme le chef-d'œuvre de la création dans l'ordre matériel, Paul VI a déclaré que le sport ne doit pas être une divinisa-

tion et un culte du corps, « mais un exercice physique, un entraînement à l'endurance, à la souplesse, à la vigueur, avec les précautions voulues et dans le respect des valeurs supérieures à l'ordre physique ».

Le Saint-Père, parlant ensuite des Jeux olympiques, a loué ses auditeurs de l'énergie avec laquelle ils défendent, a-t-il dit, le sport amateur contre l'invasion du professionnalisme, du « gladiateur payé », comme l'appelait le restaurateur des Jeux olympiques. « Vous dites un non énergique à l'intrusion commerciale comme à l'intrusion politique. Ce qui est un honneur pour vous, c'est la fraternité, le respect réciproque, la compréhension, l'esprit d'équipe. » Citant ensuite les paroles du baron de Coubertin, disant qu'il est nécessaire de maintenir dans le sport les caractéristiques de noblesse et de chevalerie qui l'ont distingué dans le passé, Paul VI a conclu en disant:

« Magnifiques paroles auxquelles l'Eglise, pour sa part, ne peut qu'applaudir. L'Eglise poursuit des fins d'ordre spirituel, transcendantes par rapport à tout intérêt humain. Mais qui peut nier qu'elle ne soit, elle aussi, une grande institution, de caractère universel, au service de la paix dans le monde? Là encore, vous le voyez, la rencontre est facile et le dialogue naturel entre l'Eglise et le sport. » « L'Equipe »

Bulgarie

Entraînement en altitude

La République démocratique allemande et la Bulgarie sont convenues de pratiquer en commun, dans les montagnes de Rila et de Rhodope, en Bulgarie, un entraînement en altitude en vue des Jeux olympiques de Mexico. Les charges financières que nécessite la construction des installations appropriées sont assumées par les fédérations sportives des deux pays. On prévoit l'édification à 2030 m d'un hôtel de 120 lits, et de 28 bungalows de 6 lits. Quant au camp d'entraînement lui-même, comprenant salles pour sports de combat, basketball et volleyball, stade d'athlétisme et terrain de football, il sera bâti à l'altitude de 2225 m.

Les études faites ont montré que les conditions naturelles du lieu sont presque identiques à celles de Mexico. Les températures enregistrées en juillet et en août ne sont que de 2 degrés supérieures ou inférieures à celles particulières à la capitale mexicaine à la même époque.

« Starke Jugend — Freies Volk »

Tchécoslovaquie

La boxe interdite en Tchécoslovaquie

La boxe vient d'être interdite en Tchécoslovaquie jusqu'à ce que de nouvelles mesures efficaces de protection puissent être établies. Cette décision a été prise par le comité exécutif de l'Association nationale pour l'éducation physique après deux décès de boxeurs survenus en moins de trois mois.

Dans le dernier cas, la mort est survenue après un knock-out au deuxième round à la suite d'une série de coups à la tête et au visage.

Le professeur Miroslav Sercl, directeur de la clinique neurologique de la Faculté de médecine à Hradec Kralové, qui a eu l'occasion d'examiner des milliers de boxeurs, a déclaré qu'il serait en faveur de la reprise du sport de la boxe en Tchécoslovaquie à la condition de rendre obligatoire le port du casque. Un modèle a été mis au point qui permet d'assurer la protection du front, des yeux, des tempes et du menton. De nouvelles règles seront établies afin d'exclure les boxeurs mal entraînés. Ceux qui auront subi déjà un k. o. seront définitivement exclus de la compétition. Enfin, on ne comptera plus que jusqu'à 5 pour déclarer le k. o. Les examens médicaux des boxeurs seront rendus plus sévères et des cours médicaux seront donnés aux entraîneurs. Les médecins attachés à des clubs de sport devront suivre obligatoirement un cours spécialisé de neurologie et de traumatologie crânienne. Après chaque combat, les boxeurs seront soumis à un examen radiologique du crâne et à un encéphalogramme.

Le ministre de la santé tchécoslovaque a recommandé de maintenir l'interdiction de la boxe de compétition pendant une année au moins. Dans ce délai, des experts étudieront la valeur protectrice des nouveaux casques; ils estiment qu'il faudra interdire les coups hauts (sur la tête) comme sont interdits déjà les coups bas. Dans un article qu'il a publié dans la presse, le ministre pense qu'on se dirige vers une interdiction permanente de la boxe, sport qui ne contribue pas à l'amélioration de la santé physique ou mentale de ses adeptes.

« La Tribune de Genève »